

commerciales insatisfaisantes.

Outre qu'elle était la plus importante société italienne d'exploration, de distribution et de raffinage du pétrole, l'ENI devait devenir le principal agent de la politique d'approvisionnement en pétrole du gouvernement, représentant ainsi l'Italie à l'étranger par l'intermédiaire de ses diverses filiales spécialisées. Elle a su établir des normes de rendement pour la production et l'achat de pétrole et les opérations de raffinage et de commercialisation.

Les revenus nets du groupe ENI en 1988 ont été de 25,4 milliards de dollars américains. De cette somme, 16,4 milliards provenaient de l'énergie, y compris le charbon. Les profits bruts avant taxe ont été de 1,3 milliard de dollars américains et les profits nets, après taxe, de 1 milliard de dollars américains. Les investissements au titre des dépenses d'immobilisations, des biens incorporels et de l'exploration ont été de 3,9 milliards de dollars américains. Les dépenses de recherche-développement ont été de 327 millions de dollars américains.

Après les crises pétrolières des années 1970, plus que jamais l'ENI dut s'assurer que l'Italie, qui importe environ 80 p. 100 des ressources énergétiques dont elle a besoin, avait accès à des approvisionnements suffisants à long terme. C'est ainsi que le raffinage, le transport et la commercialisation vinrent s'ajouter à ses activités d'exploration et de production.

Mandat

Le mandat de l'ENI est énoncé dans la loi n^o 136 du 10 février 1953, telle qu'elle a été modifiée, et dans le règlement du 22 décembre 1954.

L'**objet** de l'ENI, tel qu'énoncé en 1953, est de promouvoir et de mettre en oeuvre des projets d'intérêt national dans le domaine des hydrocarbures et de la vapeur naturelle. Plus tard, on lui a confié des responsabilités analogues dans le secteur des produits chimiques, dans le secteur des combustibles nucléaires pour ce qui est de la recherche, de la fabrication, du retraitement et de la vente, ainsi qu'en ce qui concerne les activités d'exploitation, d'exploration et de production reliées au nucléaire. L'intervention dans d'autres secteurs est permise dans la mesure où elle contribue, ajoute ou sert de complément aux activités de base dans le secteur des hydrocarbures, de la vapeur naturelle, des produits chimiques et du combustible nucléaire. Ce genre d'intervention doit être approuvé au préalable par le ministre des Sociétés de portefeuille d'État. D'autres responsabilités sont venues s'ajouter par la suite, y compris celle de mettre en place et de gérer la réserve de pétrole stratégique de l'Italie, et celle qui consiste à remettre sur la voie de la rentabilité, ou à gérer pour un temps limité, plusieurs entreprises qui ne relèvent pas directement de la société.

La **mise de fonds initiale** de l'ENI était de 30 millions de liras, mais ce montant a été porté depuis à 7 747 milliards de liras (7 308 milliards de dollars canadiens, au taux actuel de 1 060 liras le dollar).